

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS POUR LE
RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE
CATÉGORIE C DES MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

ANNÉE 2020

Mars 2021

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 fixe le statut particulier du corps des agents administratifs des finances publiques.

Le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixe quant à lui le statut particulier des agents de constatation des douanes.

L'arrêté du 12 avril 2016 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de ce concours.

1.1 Les conditions pour concourir

L'Avis de concours pour le recrutement au titre de l'année 2020 de personnels de catégorie C des ministères économiques et financiers publié au journal Officiel le 6 mai 2020 détaille les conditions pour concourir aux concours internes et externes.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours commun C, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire :

Durée : 1 heure 30 – coefficient 1 – note éliminatoire inférieure à 5/20

Questionnaire à choix multiple destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat.

- Admissibilité : une épreuve écrite obligatoire :

Durée : 3 heures – coefficient 2 – note éliminatoire inférieure à 5/20

Résolution de cas pratiques permettant de vérifier l'aptitude du candidat à présenter les éléments d'un dossier et pouvant comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres.

- Admission : une épreuve orale obligatoire :

Durée : 20 minutes – coefficient 2 – Note éliminatoire inférieure à 5/20.

Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'Action et des Comptes publics.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son parcours, d'une durée d'environ deux minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury.

- Admission : une épreuve d'exercices physiques obligatoire (branche surveillance)

Coefficient 1 – note éliminatoire inférieure à 5/20

Les candidats ayant opté pour la branche de la surveillance présentent une épreuve d'admission supplémentaire obligatoire d'exercices physiques qui comprend quatre exercices imposés :

- un test d'endurance musculaire des membres supérieurs (« test de pompes ») ;
- un test d'endurance des muscles du bas du dos et de la ceinture pelvienne (« test de gainage ») ;
- une course de sprint sur 60 mètres ;
- et une course d'endurance sur 2 000 mètres.

Au vu du contexte sanitaire, les épreuves sportives n'ont pas eu lieu sur ce millésime.

1.3 Composition du jury

Le jury national de ce concours, associé aux travaux de conception de sujets, correction de copies et audition des candidats, a été désigné par arrêté du 31 juillet 2020. Ce jury national est constitué de 13 membres, originaires de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Ce jury a été présidé par Philippe REYNAUD, Administrateur des douanes et droits indirects.

L'épreuve orale d'admission a nécessité la constitution de 95 commissions réparties sur 16 centres d'examen, ainsi que la désignation de 25 examinateurs suppléants. Les examinateurs, titulaires et suppléants, ont été nommés par un arrêté du 4 janvier 2021.

1.4 Nombre de postes

Par arrêté publié au Journal officiel le 30 septembre 2020, le nombre de places offertes à ce concours a été fixé à 2 073, réparties de la manière suivante :

- 1 372 pour le corps des agents administratifs des Finances publiques (915 places au titre du concours externe et 457 au titre du concours interne) ;
- 21 pour le corps des agents de constatation des douanes dans la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale (14 places au titre du concours externe et 7 au titre du concours interne) ;
- 138 pour le corps des agents de constatation des douanes dans la branche de la surveillance (92 places au titre du concours externe et 46 places au titre du concours interne).

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits au titre du millésime 2020 figure dans le tableau ci-dessous :

Concours	Filière	Nombre d'inscrits millésime 2020	Nombre d'inscrits millésime 2019	Variation
Externe	Administrative	12 038	16 781	- 28,26 %
	Surveillance	4 739	8 029	- 40,98 %
	Total	16 777	24 810	- 32,38 %
Interne	Administrative	802	1 421	- 43,56 %
	Surveillance	538	888	- 39,41 %
	Total	1 340	2 309	- 41,97 %
Total général		18 117	27 119	- 33,19 %

Le nombre et le pourcentage de candidats présents aux différentes épreuves sont présentés dans le tableau suivant :

Concours	Filière	Épreuve	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Pourcentage de candidats présents/ candidats convoqués
Externe	Administrative	Questionnaire à choix multiple	12 038	6 046	50,22 %
		Cas pratique	5 626	5 604	99,61 %
		Entretien	3 512	3 190	90,83 %
	Surveillance	Questionnaire à choix multiple	4 736	2 526	53,34 %
		Cas pratique	1 185	1 179	99,49 %

		Entretien	302	257	85,10 %
Interne	Administrative	Questionnaire à choix multiple	802	365	45,51 %
		Cas pratique	335	332	99,10 %
		Entretien	236	207	87,71 %
	Surveillance	Questionnaire à choix multiple	538	288	53,53 %
		Cas pratique	198	197	99,49 %
		Entretien	92	85	92,39 %

2.2 Les lauréats

Les résultats globaux et le profil sociologique des lauréats sur liste principale sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Concours	Filière	Moyenne générale du concours	Dispersion des moyennes générales (écrits + oraux)	Pourcentage de femmes parmi les candidats admis	Pourcentage d'hommes parmi les candidats admis	Moyenne d'âge des admis	Lauréat le plus jeune	Lauréat le plus âgé
Externe	Administrative	10,56/20	5,27/20 à 17,64/20	60,50 %	39,50 %	33 ans	16 ans	56 ans
	Surveillance	12,66/20	7,93/20 à 17,46/20	33,70%	66,30 %	29 ans	19 ans	49 ans

Interne	Administrative	10,41/20	5,80/20 à 15,84/20	63,40 %	36,60 %	38 ans	25 ans	57 ans
	Surveillance	11,75/20	7,85/20 à 15,65/20	37,00%	63,00 %	33 ans	20 ans	47 ans

III – Les épreuves écrites de pré-admissibilité et d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves de pré-admissibilité et d'admissibilité se sont déroulées le 6 octobre 2020.

Lors de la réunion de jury du 27 octobre 2020, 6 811 candidats ont été déclarés pré-admissibles au titre des concours externes (5 626 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et du corps des agents de constatation des douanes, branche administrative, et 1 185 au titre du corps des agents de constatation des douanes, branche surveillance) et 533 candidats ont été déclarés pré-admissibles au titre des concours internes (335 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et du corps des agents de constatation des douanes, branche administrative, et 198 au titre du corps des agents de constatation des douanes, branche surveillance).

Lors de la réunion de jury du 2 décembre 2020, 3 814 candidats ont été déclarés admissibles au titre des concours externes (3 512 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et du corps des agents de constatation des douanes, branche administrative, et 302 au titre du corps des agents de constatation des douanes, branche surveillance) et 328 candidats ont été déclarés admissibles au titre des concours internes (236 au titre du corps des agents administratifs des finances publiques et du corps des agents de constatation des douanes, branche administrative, et 92 au titre du corps des agents de constatation des douanes, branche surveillance).

3.2 Résultats

Les résultats obtenus à l'épreuve de pré-admissibilité sont les suivants :

Épreuve de préadmissibilité	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	10,08	9,39	9,92	9,95
Note la plus élevée	18,78	18,37	17,56	17,37
Note la plus faible	0	0,00	0	3,33
Notes ≥ 15 (1)	331	79	14	14

	5,47 %	3,13 %	3,84 %	4,86 %
12 ≤ notes < 15 (2)	1 215 20,10 %	395 15,64 %	74 20,27 %	58 20,14 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	1 546 25,57 %	474 18,77 %	88 24,11 %	72 25 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 446 23,92 %	553 21,89 %	91 24,93 %	67 23,26 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	2 992 49,49 %	1 027 40,66 %	179 49,04 %	139 48,26 %
Notes < 10 dont Notes éliminatoires < 5	3 054 50,51 % 189 3,13 %	1 499 59,34 % 135 5,34 %	186 50,96 % 16 4,38 %	149 51,74 % 11 3,82 %

Les résultats obtenus à l'épreuve d'admissibilité sont les suivants :

Épreuve d'admissibilité	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	8,16	9,13	8,39	9,69
Note la plus élevée	18,50	18,75	16,75	18,00
Note la plus faible	0,00	0,00	2,00	0,00
Notes ≥ 15 (1)	63 1,12 %	24 2,04 %	9 2,71 %	6 3,04 %
12 ≤ notes < 15 (2)	582	238	35	48

	10,39 %	20,19 %	10,54 %	24,36 %
Notes ≥ 12 (3)	645	262	44	54
Total cumul (1)+(2)	11,51 %	22,23 %	13,25 %	27,41 %
10 ≤ notes < 12 (4)	1 127	302	61	55
	20,11 %	25,61 %	18,37 %	27,92 %
Notes ≥ 10 (5)	1 772	564	105	109
Total cumul (3)+(4)	31,62 %	47,84 %	31,62 %	55,33 %
Notes < 10	3 832	615	227	88
	68,38 %	52,16 %	68,38 %	44,67 %
dont				
Notes éliminatoires < 5	579	90	22	14
	10,33 %	7,63 %	6,63 %	7,11 %

3.3 Appréciations des travaux des candidats



Épreuve de pré-admissibilité

Les résultats constatés apparaissent contrastés entre les différentes catégories de questions. Il s'agit ici du détail de l'épreuve « Métropole + Antilles Guyane ».

Concernant les réponses en matière **d'orthographe, vocabulaire et grammaire**, le niveau des candidats est globalement meilleur que celui du millésime précédent.

Toutefois, les résultats démontrent toujours quelques difficultés de vocabulaire et de conjugaison.

Pour ce qui est du niveau d'ensemble des candidats en matière des **connaissances générales**, le taux de réussite cette année est en hausse par rapport au millésime précédent, avec un taux de bonnes réponses global de plus de 57 %.

Concernant les questions de **calcul**, le niveau est en hausse par rapport aux millésimes précédents, mais il s'agit de la thématique du QCM la moins bien réussie.

Enfin, **le questionnaire de raisonnement** est sans conteste la partie du QCM la mieux réussie par les candidats, avec un taux de bonnes réponse supérieur à 50 % pour 80 % des questions. Ces résultats démontrent un bon niveau de préparation et laissent supposer que la majorité des candidats a travaillé les différentes logiques autour desquelles s'articulent les questions dans ce domaine.



Épreuve d'admissibilité

Il s'agit ici du détail de l'épreuve « Métropole + Antilles Guyane ».

Les correcteurs soulignent dans leur ensemble un niveau très moyen. Beaucoup de candidats n'ont pas réussi à synthétiser les éléments de réponses. Des passages entiers de documents sont recopiés sans production personnelle. Toutefois, quelques copies excellentes témoignent d'un réel effort de préparation et d'implication.

S'agissant de la partie « Questions », les correcteurs ont remarqué que les candidats ont eu des difficultés à répondre à la commande ; beaucoup ne répondent pas à tous les éléments des questions.

S'agissant de la partie « Applications », la réussite des candidats est très variable au niveau de la mise en œuvre de l'histogramme et des calculs.

Les calculs demandés n'ont pas été compris. Les candidats ne semblent pas lire les consignes.

S'agissant de la partie « Rédaction » les correcteurs regrettent l'absence de plan sur la grande majorité des copies et le fait que peu de compositions comportent une introduction correcte. Les candidats ont eu du mal à mobiliser les idées du fond documentaire et à développer leurs connaissances personnelles. On note de nombreux hors sujets et l'absence de fil directeur dans les développements. Les candidats se contentent de recopier le fonds documentaire. Les devoirs sont commencés, mais non aboutis. A contrario, les bons candidats se sont démarqués par une rédaction réfléchiée et structurée.

La forme demeure par ailleurs et pour la quasi-totalité des copies très perfectible, ce qui témoigne notamment d'une mauvaise connaissance des attendus du concours. L'orthographe est déficiente et la présentation souvent bâclée.

IV – L'épreuve d'exercices physiques et l'épreuve orale d'admission

4.1 Données chiffrées de l'épreuve d'exercices physiques (branche surveillance)

Au vu du contexte sanitaire, les épreuves sportives n'ont pas eu lieu sur ce millésime.

4.2 La formation des membres du jury oral

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une formation à distance. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions, acquérir les techniques d'audition. L'ENFiP a pu ainsi leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.3 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions postulées au sein du ministère de l'Action et des Comptes publics, s'est déroulée du 4 au 8 janvier 2021. Les auditions ont été organisées sur 16 centres d'examen répartis en France et en outre-mer.

Cette épreuve a nécessité la constitution de 95 commissions, dont une dédiée exclusivement à l'audition, via un dispositif de visioconférence.

4.4 Données chiffrées de l'épreuve orale

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

Épreuve orale d'admission	Concours externe filière administrative	Concours externe filière surveillance	Concours interne filière administrative	Concours interne filière surveillance
Moyenne générale	10,85	11,85	10,41	10,72
Note la plus élevée	20,00	20,00	19,00	19,00
Note la plus faible	1,00	2,00	3,00	3,00
Notes ≥ 15 (1)	647 20,28 %	90 35,02 %	36 17,39 %	20 23,53 %
12 ≤ notes < 15 (2)	742 23,26 %	59 22,96 %	53 25,60 %	24 28,23 %
Notes ≥ 12 (3)	1 389 43,54 %	149 57,98 %	89 43 %	44 51,76 %
Total cumul (1)+(2)				
10 ≤ notes < 12 (4)	506 15,86 %	25 9,73 %	25 12,08 %	10 11,76 %
Notes ≥ 10 (5)	1 895 59,40 %	174 67,71 %	114 55,07 %	54 63,53 %
Total cumul (3)+(4)				
Notes < 10 dont	1 295 40,60 %	83 32,29 %	93 44,93 %	31 36,47 %
Notes éliminatoires < 5	323 10,12 %	44 17,12 %	13 6,28 %	17 20 %
Nombre admis sur liste principale	929	92	112	46
Nombre admis sur liste complémentaire	899	100	-	-

4.5 Appréciation du jury

D'une manière générale, le jury tient à souligner le bon niveau d'ensemble des prestations à l'oral des candidats, même si celui-ci reste hétérogène. L'expression orale est jugée globalement correcte. Le jury a apprécié la sincérité et la personnalisation des réponses formulées par certains d'entre eux. D'autres, au contraire, se sont limités à des réponses stéréotypées, correspondant aux attentes supposées des examinateurs.

S'agissant de la présentation, trop de candidats ont donné le sentiment de ne pas maîtriser l'exposé, en deux minutes, de leur parcours et de leurs motivations. L'exposé est souvent trop court relevant parfois de l'improvisation. À l'inverse de très bons candidats ont préparé

leur entretien en présentant leurs parcours scolaire et/ou professionnel, ont fait preuve de motivation et de conviction et se sont renseignés sur l'administration qu'ils souhaitent intégrer.

La connaissance de l'environnement des ministères économiques et financiers est perfectible pour certains candidats qui ne connaissent pas nos missions, nos structures et les grandes réformes en cours. Des efforts doivent, en particulier, être faits et porter sur l'ensemble des missions poursuivies par les principales directions de nos ministères. Ainsi, si les missions fiscales de la DGFIP sont assez largement connues, celles de la sphère publique ne sont pas maîtrisées ; celles de la Douane sont largement ignorées, or il s'agit d'un concours commun comme cela a été rappelé aux candidats. Les bons candidats ont quant à eux démontré une bonne hauteur de vue, une curiosité et un intérêt sur les enjeux et problématiques actuelles.

S'agissant des mises en situation, certaines réponses manquent de souplesse et de pondération voire sont en totale inadéquation avec les obligations déontologiques exigées des fonctionnaires de la DGFIP et de la DGDDI. Les bons candidats sont réactifs, font preuve de bon sens, formulent des propositions, ils connaissent les règles déontologiques et adhèrent à celles-ci.

En conclusion, il est important de redire aux candidats que la clef du succès reste la préparation qui doit être régulière et la plus large possible. Il est tout d'abord important d'insister sur la méthode et ce, pour toutes les épreuves. Si les questionnaires de pré-admissibilité ont été mieux préparés cette année, il faut continuer à travailler toutes les composantes du QCM, notamment le vocabulaire et la conjugaison, une bonne orthographe étant également une condition de réussite aux épreuves d'admissibilité.

La méthodologie est fondamentale, surtout pour répondre à la résolution de cas pratiques de l'épreuve d'admissibilité. Il faut pour cela consulter les annales et se mettre en condition en s'exerçant à la synthèse, et en apprenant à bien lire les questions et l'ensemble des consignes. Comme pour les QCM, cette épreuve se prépare et les candidats qui se seront entraînés répondront mieux aux attentes des correcteurs.

Enfin, il faut également se préparer à l'entretien d'admission. Les premières minutes de l'oral sont souvent intimidantes, les candidats peuvent perdre leurs moyens, c'est la raison pour laquelle avoir bien préparé sa présentation est primordial pour ne pas être pris au dépourvu. La préparation passe évidemment par une curiosité indispensable des missions du ministère et des administrations des finances publiques et de la douane que certains candidats ne connaissent manifestement pas. Or, ne pas connaître son futur employeur n'est pas acceptable, quel que soit l'oral que l'on peut être amené à présenter !

Enfin, il faut rester soi-même et faire preuve de bon sens dans les réponses aux mises en situation proposées aux candidats, certains d'entre eux se contentant de rapporter des réponses préformatées trop théoriques ou hors de propos. Le jury recherche avant tout des futurs fonctionnaires capables de raisonner par eux-mêmes et qui se projettent à minima dans leurs futures fonctions à la DGFIP ou à la DGDDI, il ne faut jamais l'oublier.

Le Président du jury

Philippe REYNAUD